

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 30 mars 2016

Convocation du 23 mars 2016.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGE, Fanny CORNUT, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Marc PORTIL, Dominique CHANSARD, Samantha KEULEN, Jacques LARNAUDIE-JOLY

Secrétaire de séance : Christelle LACHAUD

Ouverture de séance à 20H40.

M. GARRIGUE demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal, la nécessité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des trois adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire. Conformément au barème fixé par l'article L21223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- pour le maire, l'indemnité est fixée à 17 % du taux maximal de l'indice 1015,
- pour le 1^{er} adjoint, l'indemnité est fixée à 6.60 % du taux maximal de l'indemnité d'adjoint (commune de moins de 500 habitants),
- pour le 2^{ème} et le 3^{ème} adjoint, l'indemnité est fixée à 1.65 % du taux maximal de l'indemnité d'adjoint (commune de moins de 500 habitants).

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire indique les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit : taxe d'habitation à 8.41, taxe sur le foncier bâti à 7.75 et taxe sur le foncier non bâti à 29.59. L'ensemble du conseil municipal souhaite que ces taux n'augmentent pas par rapport à 2015.

Adopté à l'unanimité.

Points divers :

Concernant la grippe aviaire, un courrier d'information va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Les personnes détentrices de volailles et autres gallinacés devront se faire référencer auprès de la mairie.

La subvention de 18000 € attribuée à l'acquisition du local communal est toujours en attente d'être versée. Le Conseil Départemental a pris du retard.

Dans le cadre d'un projet de création d'un jardin pédagogique à l'école de Saint Paul de Serre en partenariat avec le Pôle Paysages et Espaces Verts du Conseil départemental, une demande de subvention a été formulée par l'école publique de Saint Paul de Serre. Les membres du conseil municipal se laissent le temps de la réflexion pour attribuer éventuellement une subvention de 150 euros.

Pour la saison de fauchage 2016-2017, il est décidé de faire à nouveau appel à la CCPVTT étant donné le coût raisonnable de la prestation.

La séance est levée à 22 H 00.